

Paris, le 19/08/2019

**FUSION-ABSORPTION
DU FONDS ODDO BHF HAUT RENDEMENT 2021
PAR LE FONDS ODDO BHF HAUT RENDEMENT 2025**

Parts du fonds ODDO BHF Haut Rendement 2021

Parts CR-EUR : FR0012417368
Parts CI-EUR : FR0012417376
Parts CN-EUR : FR0013295417
Parts DR-EUR : FR0012476364
Parts DI-EUR : FR0012591634
Parts DN-EUR : FR0013300050
Parts GC-EUR : FR0012413672
Parts CR-CHF [H] : FR0012591659
Parts CI-USD [H] : FR0012750537

Parts du fonds ODDO BHF Haut Rendement 2025

Parts CR-EUR : FR0013300688
Parts CI-EUR : FR0013300696
Parts CN-EUR : FR0013300746
Parts DR-EUR : FR0013300704
Parts DI-EUR : FR0013300712
Parts DN-EUR : FR0013300761
Parts GC-EUR : FR0013300720
Parts CR-CHF [H] : FR0013300779
Parts CN-CHF [H] : FR0013300787
Parts CN-USD [H] : FR0013340742
Parts DR-USD [H] : FR0013411931

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds ODDO BHF Haut Rendement 2021 (ci-après le « **Fonds Absorbé** ») ou du fonds ODDO BHF Haut Rendement 2025 (ci-après le « **Fonds Absorbant** »), et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

I – L'opération

Le Fonds Absorbé a pour objectif d'obtenir, sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021, une performance nette annualisée supérieure à 3% en profitant de rendements actuariels élevés sur les obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés dont le siège social est principalement situé en Europe et de notation comprise entre BB+ et B- ou équivalent selon l'analyse de sa société de gestion, ODDO BHF Asset Management SAS (la « **Société de Gestion** »).

Au 31 juillet 2019, la performance nette annualisée depuis la création des parts du Fonds Absorbé était la suivante : 2.14% pour les parts CR-EUR et DR-EUR, 2.82% pour les parts CI-EUR, 2.80% pour les parts GC-EUR, 0.71% pour les parts CR-CHF [H], 3.91% pour les parts CI-USD [H], 1.99% pour les parts DI-EUR, -0.73% pour les parts CN-EUR et -0.72% pour les parts DN-EUR. Un tableau comparant l'objectif de performance de chaque part du Fonds Absorbé (déterminé lors de leur lancement), les performances réalisées et nos hypothèses concernant la performance qui pourrait être réalisée jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2021 de la période d'investissement est inséré, pour votre information, en annexe des présentes.

Compte tenu de la baisse significative des primes de risque (taux d'intérêt et spread de crédit) sur les obligations dont l'échéance est à moins de 3 ans, ainsi que d'opportunités de réinvestissement réduites en cas de remboursement anticipé des obligations en portefeuille, les perspectives de performance du Fonds Absorbé sont limitées. Aussi, la Société de Gestion considère qu'il est dans l'intérêt des porteurs de ne pas aller au terme de l'échéance initiale du Fonds Absorbé et de fusionner ce fonds dans un fonds de même nature dont la maturité est plus longue et dont les perspectives de performance sont jugées meilleures par les gérants.

La Société de Gestion a donc décidé de procéder à la fusion-absorption de ce fonds par le Fonds Absorbant, dont les caractéristiques, et en premier lieu l'objectif et la stratégie d'investissement, sont similaires. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que, en devenant porteurs du Fonds Absorbant, vous seriez exposés à un niveau de risque supérieur, compte tenu notamment de l'échéance plus lointaine de ce fonds (fixée au 31 décembre 2025) et du fait que ce dernier peut investir dans des titres de notation inférieure (notation minimale CCC+). Nous vous invitons à vous

référer à la section « Evolution du profil de risque » en pages 2 et 3 et au tableau en annexe pour une comparaison des caractéristiques des deux fonds.

A l'issue de cette opération, le Fonds Absorbé sera dissous et les porteurs de ce fonds deviendront porteurs du Fonds Absorbant. Si vous êtes déjà porteur de parts du Fonds Absorbant, votre situation ne sera pas impactée.

Plus précisément, les parts du Fonds Absorbé présentées dans le tableau suivant seront absorbées par les parts du Fonds Absorbant :

PARTS DU FONDS ABSORBÉ		PARTS DU FONDS ABSORBANT
CR-EUR (FR0012417368)	➔	CR-EUR (FR0013300688)
DR-EUR (FR0012476364)		DR-EUR (FR0013300704)
CI-EUR (FR0012417376)		CI-EUR (FR0013300696)
GC-EUR (FR0012413672)		GC-EUR (FR0013300720)
DI-EUR (FR0012591634)		DI-EUR (FR0013300712)
CR-CHF [H] (FR0012591659)		CR-CHF [H] (FR0013300779)
CI-USD [H] (FR0012750537)		CI-EUR (FR0013300696)
CN-EUR (FR0013295417)		CN-EUR (FR0013300746)
DN-EUR (FR0013300050)		DN-EUR (FR0013300761)

Ainsi, à titre d'exemple, si vous êtes porteur de parts CR-EUR du Fonds Absorbé, vous recevrez des parts CR-EUR du Fonds Absorbant à l'issue de l'opération. Par ailleurs, si les porteurs du Fonds Absorbé le souhaitent, et sous réserve de leur éligibilité au regard des règles fixées par le prospectus du Fonds Absorbant, ces derniers pourront également souscrire aux autres catégories de parts du Fonds Absorbant.

Cette opération de fusion-absorption a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en date du 6 août 2019.

Elle sera réalisée le 24 septembre 2019 sur la base de la valeur liquidative de chaque part datée du même jour. Dans ce contexte, et afin de permettre la réalisation de l'opération de fusion, les demandes de souscription et de rachat des parts du Fonds Absorbé seront définitivement suspendues cinq (5) jours ouvrables avant la date d'effet de la fusion, soit le 18 septembre 2019.

Si ces modifications ne vous conviennent pas, vous pouvez solliciter le rachat sans frais de vos parts pendant une période de 30 jours à compter de l'envoi des présentes, soit jusqu'au 18 septembre 2019 (heure limite de centralisation). Si ces modifications vous conviennent, aucune action n'est requise de votre part.

Vous trouverez ci-après les principales conséquences de cette fusion ainsi que les conditions de l'opération. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel.

II – Les modifications entraînées par l'opération

A – Evolution du profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

En acceptant de participer à cette fusion, les porteurs de parts du Fonds Absorbé seront exposés à un niveau de risque supérieur.

Cette augmentation tient principalement au fait que la maturité des titres du Fonds Absorbant est plus lointaine que celle des titres du Fonds Absorbé, la sensibilité du Fonds Absorbant aux taux d'intérêt et au risque de crédit étant donc supérieure.

Les objectifs et stratégies d'investissement du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant sont autrement très similaires. En effet, chacun de ces fonds cherche à obtenir une performance nette annualisée supérieure à un seuil donné au

travers de la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés majoritairement localisés en Europe, lesquelles peuvent représenter jusqu'à 100% de leur actif net. La performance nette annualisée recherchée par le Fonds Absorbant est toutefois supérieure à celle du Fonds Absorbé : a minima 3% pour le Fonds Absorbé, contre, concernant le Fonds Absorbant, respectivement 3,20% pour les parts « R », 3,80% pour les parts « I » et « GC » et 3.75% pour les parts « N ». Cet objectif supérieur du Fonds Absorbant sur un horizon de placement identique (7 ans) implique certaines différences en termes de gestion. Le Fonds Absorbant peut notamment investir dans des titres de créance de notation minimale CCC+ dans la limite de 10% de son actif, tandis que les titres de créance détenus par le Fonds Absorbé sont de notation minimale B-. Ces différences contribuent également à l'augmentation du profil rendement/ risque.

Les principales différences entre les deux fonds sont :

1. le Fonds Absorbé investit dans des obligations d'émetteurs privés de notation minimale B- (à titre principal, ce fonds pouvant toutefois investir significativement en titres de notation B), tandis que les titres de créance détenus par le Fonds Absorbant peuvent être de notation minimale CCC+ ; cependant, le Fonds Absorbant ne peut détenir plus de 10% de son actif en titres de notation CCC+. Le Fonds Absorbant peut donc présenter un risque accru de volatilité par comparaison au Fonds Absorbé ;
2. La performance nette annualisée recherchée par le Fonds Absorbant est supérieure à celle recherchée par le Fonds Absorbé (voir supra) ;
3. La maturité maximale des titres du Fonds Absorbant (01/07/2026) est plus longue que celle des titres du Fonds Absorbé (01/07/2022) ;
4. le SRRI¹ du Fonds Absorbé est égal à 2, le SRRI du Fonds Absorbant étant égal à 3 (le risque supérieur lié à un investissement dans le Fonds Absorbant s'explique par le fait que la maturité des titres de ce fonds est plus lointaine que celle des titres du Fonds Absorbé) ;
5. le Fonds Absorbé investit a minima 80% de son actif net en titres d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays d'Europe, contre 60% pour le Fonds Absorbant, et peut investir jusqu'à 20% de son actif dans des titres d'émetteurs dont le siège est hors Europe (sans restriction, y compris pays émergents), contre 40% pour le Fonds Absorbant ;
6. le Fonds Absorbé peut, à l'inverse du Fonds Absorbant, investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net dans des titres intégrant des dérivés ainsi que dans des obligations convertibles (et détenir les actions issues d'une conversion) ;
7. le Fonds Absorbé et le Fonds Absorbant ont tous deux recours à des dérivés pour couvrir le risque de change, avec toutefois un risque résiduel inférieur pour le Fonds Absorbant (1% maximum contre 5% maximum pour le Fonds Absorbé) ;
8. la durée² moyenne des titres de créance détenus par le Fonds Absorbé est comprise entre 0 et 7 ans, contre 0 à 6 ans pour le Fonds Absorbant (la sensibilité du cours des titres détenus par le Fonds Absorbé à un changement des taux d'intérêt est donc susceptible d'être plus importante que celle du cours des titres détenus par le Fonds Absorbant).

La liste des risques figure dans le tableau comparatif en page 9.

B – Modification des frais

Augmentation des frais : OUI

Les frais de gestion prélevés sur le Fonds Absorbé sont moins élevés que ceux prélevés sur le Fonds Absorbant : ces frais baisseront de 1.30% à 1.25% maximum pour les porteurs de parts « R » et de 0.80% à 0.70% pour les porteurs de parts « N », les frais de gestion prélevés sur les parts « I et GC » restant inchangés.

Le Fonds Absorbé et le Fonds Absorbant prélèvent tous deux une commission de surperformance de 10 % TTC de la surperformance au-delà d'une performance annualisée donnée, telle que spécifiée dans leur documentation. Cette commission est toutefois susceptible d'être plus importante pour le Fonds Absorbant compte tenu des écarts entre les deux fonds en matière d'objectifs de performance annualisée. En effet, le seuil déclenchant le prélèvement pour le Fonds Absorbé a été fixé à 6% contre, concernant le Fonds Absorbant, 3.20% pour les parts « R », 3.75% pour les parts « N » et 3.80% pour les parts « I » et « GC ».

¹ L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) est un outil comparatif calculé selon une méthode « standardisée » définie par la réglementation applicable. Cet outil vise à permettre à un investisseur potentiel de mesurer le niveau de risque et de rendement d'un OPCVM par comparaison aux autres OPCVM. Le SRRI de chaque OPCVM est établi selon une échelle de 1 à 7 (du risque le plus faible au risque le plus élevé). Les SRRI du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant sont renseignés dans les Documents d'Informations Clé pour l'Investisseur de ces fonds.

² La durée est un instrument de mesure permettant d'apprécier la sensibilité du prix d'un actif ou d'un portefeuille à un changement des taux d'intérêt. A titre d'exemple, un instrument dont la durée serait de 5 perdrait 5% de sa valeur en cas d'augmentation des taux d'intérêt de 1%.

Enfin, et à l'inverse du Fonds Absorbé, le Fonds Absorbant prélève une commission de rachat de 1% acquise au fonds pendant sa période de commercialisation, qui se termine au 30 septembre 2019.

Les autres frais, à savoir commissions de souscription et commissions de mouvement, restent inchangés.

D - Modification des acteurs

ODDO BHF Asset Management GmbH conseille la Société de Gestion sur les actifs du Fonds Absorbant (uniquement).

Les autres acteurs restent inchangés.

E – Modification relative aux souscriptions et aux rachats

La période de souscription du Fonds Absorbé est close depuis le 15 décembre 2016. Il s'en suit que, depuis cette date, seules sont admises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.

Le Fonds Absorbant, quant à lui, est ouvert à la souscription jusqu'au 30 septembre 2019 (la période de souscription pouvant être prorogée sur décision de la Société de Gestion). Jusqu'à la clôture de cette période, les parts du Fonds Absorbant peuvent donner lieu à de nouvelles souscriptions.

Les conditions de souscription, de rachat et de conversion des deux fonds sont autrement identiques.

III – Conditions de l'opération

La parité d'échange entre les parts du Fonds Absorbé et les parts du Fonds Absorbant sera déterminée au regard de la valeur liquidative respective des parts du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant à la date du 23 septembre 2019 et calculée le jour de la date d'effet de la fusion.

Les porteurs du Fonds Absorbé recevront en conséquence, en échange des parts du Fonds Absorbé qu'ils détiennent, des parts ou millièmes de parts du Fonds Absorbant.

Si, en raison de la parité d'échange, vous n'avez pas droit, en tant que porteurs de parts du Fonds Absorbé, à un nombre entier de millièmes de parts du Fonds Absorbant, vous recevrez le nombre entier de millièmes de parts du Fonds Absorbant immédiatement inférieur.

Les porteurs de parts du Fonds Absorbé pourront également, dans un délai d'un mois à compter du jour de la fusion, demander le remboursement en espèces de la soulte (représentant la valeur de la fraction de parts du Fonds Absorbant formant rompu qui leur est due) ou utiliser cette soulte pour souscrire sans frais une part du Fonds Absorbant, en versant le complément en espèces.

IV – Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance des documents d'informations clés pour l'investisseur et du prospectus du Fonds Absorbant.

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur du Fonds Absorbant, datés du 31 mai 2019 et du 11 juin 2019 (pour la part GC-EUR), seront disponibles en langues française, anglaise, allemande, espagnole, italienne, suédoise et norvégienne sur le site <http://am.oddo-bhf.com> ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le prospectus du Fonds Absorbant, daté du 11 juin 2019, sera disponible en langues française et anglaise sur le site <http://am.oddo-bhf.com> ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité, et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération respectueuse.

Nicolas CHAPUT
Président

TABLEAU RELATIF A LA PERFORMANCE DES PARTS DU FONDS ABSORBE

Part	Date de création de la part	Objectif de performance nette annualisée	Performance nette annualisée réalisée (au 31.07.2019)	Hypothèse de performance nette annualisée sur l'ensemble de la période d'investissement (jusqu'au 31.12.2021)*
CR-EUR	28/01/2015	3%	2.14%	1.64%
DR-EUR	28/01/2015	3%	2.14%**	1.64%**
CI-EUR	28/01/2015	3%	2.82%	2.30%
GC-EUR	28/01/2015	3%	2.80%	2.28%
CR-CHF [H]	30/03/2015	3%	0.71%	1.22%
CI-USD [H]	29/06/2015	3%	3.91%	4.49%
DI-EUR	10/03/2015	3%	1.99%**	2.29%**
CN-EUR	08/12/2017	3%	-0.73%	1.43%
DN-EUR	08/12/2017	3%	-0.72%**	1.45%**

* Nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres renseignés dans cette colonne constituent des hypothèses basées sur des projections opérées par la Société de Gestion, lesquelles sont susceptibles de différer substantiellement de la performance qui pourrait être effectivement réalisée à l'avenir par chaque part du Fonds Absorbé si ce dernier n'était pas absorbé par le Fonds Absorbant.

** Ces chiffres intègrent les dividendes versés par le Fonds Absorbé.

TABLEAU COMPARATIF

	ODDO BHF HAUT RENDEMENT 2021 (Fonds Absorbé, ou ci-après le “Fonds”)	ODDO BHF HAUT RENDEMENT 2025 (Fonds Absorbant, ou ci-après le “Fonds”)																								
Objectif de gestion	<p>Le Fonds cherche à profiter de rendements actuariels élevés sur les obligations d’émetteurs privés spéculatives (dites à « haut rendement ») de notation comprise entre BB+ et B- ou équivalent selon l’analyse de la Société de Gestion, moyennant un risque de perte en capital.</p> <p>L’objectif de gestion est d’obtenir, pour toutes les parts, une performance nette annualisée supérieure à 3% sur un horizon de placement de 7 ans, soit de la date de création du Fonds (28/01/2015) au 31 décembre 2021.</p> <p>Cet objectif est fondé sur la réalisation d’hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.</p>	<p>Le Fonds cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d’obligations d’émetteurs privés spéculatives (dites à « haut rendement ») de notation comprise entre BB+ et CCC+ (Standard & Poor’s ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital.</p> <p>L’objectif de gestion est d’obtenir une performance nette annualisée supérieure à un seuil donné sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du Fonds, le 12/01/2018, jusqu’au 31 décembre 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parts CR-EUR, DR-EUR, CR-CHF [H] et DR-USD [H] : 3,20% ; - Parts CI-EUR, DI-EUR et GC-EUR : 3,80% ; - Parts CN-EUR, DN-EUR, CN-CHF [H] et CN-USD [H] : 3,75%. <p>Cet objectif est fondé sur la réalisation d’hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.</p>																								
Période d’investissement	La période d’investissement est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.	L’échéance de la première période d’investissement est fixée au 31 décembre 2025. La Société de Gestion peut décider d’ouvrir une seconde période d’investissement.																								
Stratégie d’investissement	<p>Principales caractéristiques de gestion de l’OPCVM :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Zone géographique des émetteurs des titres</th> <th align="center">Fourchette des investissements</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>minimum à 80%</td> </tr> <tr> <td>Autres, y compris Pays Emergents :</td> <td>20% maximum</td> </tr> <tr> <th align="center">Devises de libellés des titres</th> <td>Toutes devises dont USD, GBP, EUR, CHF</td> </tr> <tr> <th align="center">Niveau de risque de change</th> <td>Le Fonds est couvert contre le risque de change avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum.</td> </tr> <tr> <th align="center">Fourchette de sensibilité au taux d’intérêt</th> <td>0 à 7</td> </tr> </tbody> </table>	Zone géographique des émetteurs des titres	Fourchette des investissements	Europe	minimum à 80%	Autres, y compris Pays Emergents :	20% maximum	Devises de libellés des titres	Toutes devises dont USD, GBP, EUR, CHF	Niveau de risque de change	Le Fonds est couvert contre le risque de change avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum.	Fourchette de sensibilité au taux d’intérêt	0 à 7	<p>Principales caractéristiques de gestion de l’OPCVM :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Zone géographique des émetteurs des titres</th> <th align="center">Fourchette des investissements</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>60% minimum</td> </tr> <tr> <td>Autres, y compris Pays Emergents :</td> <td>40% maximum</td> </tr> <tr> <th align="center">Devises de libellés des titres</th> <td>Toutes devises des pays de l’OCDE dont EUR, USD, GBP, CHF</td> </tr> <tr> <th align="center">Niveau de risque de change</th> <td>Le Fonds est couvert contre le risque de change avec toutefois un risque de change résiduel de 1% maximum.</td> </tr> <tr> <th align="center">Duration moyenne des titres de créances</th> <td>0 à 6</td> </tr> </tbody> </table>	Zone géographique des émetteurs des titres	Fourchette des investissements	Europe	60% minimum	Autres, y compris Pays Emergents :	40% maximum	Devises de libellés des titres	Toutes devises des pays de l’OCDE dont EUR, USD, GBP, CHF	Niveau de risque de change	Le Fonds est couvert contre le risque de change avec toutefois un risque de change résiduel de 1% maximum.	Duration moyenne des titres de créances	0 à 6
Zone géographique des émetteurs des titres	Fourchette des investissements																									
Europe	minimum à 80%																									
Autres, y compris Pays Emergents :	20% maximum																									
Devises de libellés des titres	Toutes devises dont USD, GBP, EUR, CHF																									
Niveau de risque de change	Le Fonds est couvert contre le risque de change avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum.																									
Fourchette de sensibilité au taux d’intérêt	0 à 7																									
Zone géographique des émetteurs des titres	Fourchette des investissements																									
Europe	60% minimum																									
Autres, y compris Pays Emergents :	40% maximum																									
Devises de libellés des titres	Toutes devises des pays de l’OCDE dont EUR, USD, GBP, CHF																									
Niveau de risque de change	Le Fonds est couvert contre le risque de change avec toutefois un risque de change résiduel de 1% maximum.																									
Duration moyenne des titres de créances	0 à 6																									

	<p>Stratégies utilisées :</p> <p>La stratégie d'investissement du Fonds consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille diversifié de titres de créances composé d'obligations classiques (et d'obligations convertibles à hauteur de 10 % maximum de l'actif net), spéculatives dites « à haut rendement », (de notation comprise entre BB+ et B- par Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion), principalement émises par des émetteurs privés dont le siège social est situé en Europe et ayant une échéance d'au plus 6 mois + 1 jour après le 31 décembre 2021 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du Fonds). Le Fonds aura la possibilité d'être investi de manière très significative en titres de notation B ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion.</p> <p>Le Fonds pourra détenir jusqu'à 20% d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'Europe y compris dans les pays émergents.</p> <p>Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le Fonds, la notation des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres détenus. Le Fonds pourra notamment se retrouver investi dans des titres de notation supérieure à B (ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion) en cas de titres en portefeuille réévalués ou en cas de placement des remboursements d'obligations et des coupons.</p> <p>Lorsque les conditions de marché seront jugés défavorables par le gérant de manière totalement discrétionnaire, le Fonds pourra être investi jusqu'à 100% de son actif en titres de qualité « <i>Investment Grade</i> » (notation \geq BBB- ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion) sous forme d'obligations, de titres de créances ou d'instruments du marché monétaire.</p>	<p>Stratégies utilisées :</p> <p>La stratégie d'investissement du Fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille diversifié de titres de créances composé jusqu'à 100% d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC+ par Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion, émises avec un minimum de 60% par des émetteurs privés dont le siège social est situé en Europe et ayant une échéance d'au plus 6 mois + 1 jour après le 31 décembre 2025 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du Fonds). En tout état de cause, le Fonds ne pourra détenir plus de 10% de l'actif net de titres notés CCC+.</p> <p>Dans la limite de 40% de l'actif net, le Fonds pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'Europe y compris dans les pays émergents.</p> <p>Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le Fonds, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres détenus. Le Fonds pourra notamment investir dans des titres « <i>Investment Grade</i> » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif.</p>
<p>Composition des actifs</p>	<p>Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Titres de créances</u> : de 0 à 100 % de l'actif net du Fonds. <ul style="list-style-type: none"> - Le gérant investit en titres de créances sous forme (i) d'obligations classiques jusqu'à 100% de l'actif net et (ii) d'obligations convertibles en actions, à hauteur de 10 % maximum de l'actif net. - Le portefeuille du Fonds est investi en instruments de taux émis par des entités principalement privées. Le gérant sélectionne des instruments financiers spéculatifs dits « à haut rendement », de notation entre BB+ et B- (Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion). Le Fonds aura la possibilité d'être investi de manière très significative en titres de notation B ou équivalent selon 	<p>Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Titres de créances</u> : de 0 à 100 % de l'actif net du Fonds. <ul style="list-style-type: none"> - Le gérant n'investit que dans titres de créances sous forme d'obligations classiques, et n'investit donc pas dans des obligations convertibles. - Le portefeuille du Fonds est investi en instruments de taux émis par des entités privées (minimum 60%). - Le gérant sélectionne des instruments financiers spéculatifs dits « à haut rendement », de notation entre BB+ et CCC+ (Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion). Cependant, le Fonds ne pourra détenir plus de 10% de son actif en titres de notation CCC+.

	<p>l'analyse de la Société de Gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les titres seront émis dans toutes devises et seront couverts contre le risque de change. - Il n'y aura ni répartition géographique (à l'exception de 80% minimum d'émetteurs domiciliés dans un pays d'Europe) ni sectorielle prédéfinie. <p>- Duration moyenne des titres de créances : 0 à 7 ans.</p> <p>○ <u>Actions</u> : entre 0 et 10 % de l'actif net du Fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Fonds peut détenir les actions issues d'une conversion des obligations convertibles. Il n'y aura ni répartition géographique, ni sectorielle prédéfinie. - La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par petites/moyennes/grandes capitalisations. <p>Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel : Le Fonds Absorbé n'a pas recours aux credit default swap (CDS).</p> <p>Titres intégrant des dérivés : Le gérant intervient sur le risque de taux ou actions du portefeuille. Il peut prendre des positions en vue d'exposer le portefeuille. Les titres intégrant des dérivés détenus en portefeuille peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des bons et droits de souscription dans la limite de 10 % de l'actif net, - des obligations convertibles, échangeables, dans la limite de 10 % de l'actif net. <p>L'ensemble des opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion.</p> <p>Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Le Fonds Absorbé peut recourir aux prises en pension ainsi qu'aux prêts de titres et mises en pensions. La proportion cible d'actifs sous gestion qui font l'objet de mises en pensions et de prêts de titres est de 10%.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les titres seront émis dans toutes devises des pays de l'OCDE dont EUR, GBP, USD et/ou CHF, et seront couverts contre le risque de change avec un risque de change résiduel maximum de 1%. - Il n'y aura ni répartition géographique (à l'exception de 60% minimum d'émetteurs domiciliés dans un pays d'Europe) ni sectorielle prédéfinie. <p>- Duration moyenne des titres de créances : 0 à 6 ans.</p> <p>○ <u>Actions</u> : Le Fonds n'investit pas dans des actions.</p> <p>Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel : Le Fonds Absorbant peut notamment avoir recours à des credit default swap (CDS) indiciels à des fins de couverture du risque de crédit, et ce à hauteur de 100% maximum de son actif net.</p> <p>Titres intégrant des dérivés : Contrairement au Fonds Absorbé, le Fonds Absorbant n'investit pas dans des titres intégrant des dérivés.</p> <p>Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Le Fonds Absorbant peut, comme le Fonds Absorbé, recourir aux prises en pension ainsi qu'aux prêts de titres et mises en pensions. Les conditions de réalisation de ces opérations seront similaires. Toutefois, la proportion cible d'actifs sous gestion qui font l'objet de mises en pensions et de prêts de titres est de 20% pour le Fonds Absorbant, contre 10% pour le Fonds Absorbé.</p>
<p>Risques</p>	<p>Le risque de change résiduel est de 5% après couverture par l'usage de dérivés</p> <p>Le Fonds Absorbé et le Fonds Absorbant sont tous deux exposés aux mêmes risques, à l'exception des risques suivants, auxquels seul le Fonds Absorbé est exposé, à titre accessoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque actions ; • Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles ; et • Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations. 	<p>Le risque de change résiduel est de 1% après couverture par l'usage de dérivés. Ce risque résiduel est donc inférieur à celui du Fonds Absorbé.</p> <p>Le Fonds Absorbant n'est, du fait de sa stratégie d'investissement et contrairement au Fonds Absorbé, pas exposé au risque actions et au risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles.</p>

SRRI	2	3
Acteurs	Les acteurs des deux fonds sont identiques, à l'exception du conseiller : ODDO BHF Asset Management GmbH conseille la Société de Gestion sur les actifs du Fonds Absorbant (uniquement).	Les acteurs des deux fonds sont identiques, à l'exception du conseiller (ODDO BHF Asset Management GmbH).
Période de souscription	La période de souscription du Fonds Absorbé est close depuis le 15 décembre 2016.	Le Fonds Absorbant, quant à lui, est ouvert à la souscription jusqu'au 30 septembre 2019.
Frais	<p><u>Frais de gestion</u> :</p> <p>Parts CR-EUR, DR-EUR, CR-CHF [H] : 1.30 % TTC maximum Parts CI-EUR, DI-EUR, CI-USD [H], GC-EUR : 0.65 % TTC maximum Part CN-EUR et DN-EUR : 0,80% TTC maximum</p> <p><u>Commission de rachat</u> :</p> <p>Néant pour toutes les parts (celle-ci était de 1% pendant la période de commercialisation, fermée le 15 décembre 2016)</p> <p><u>Commission de surperformance</u> :</p> <p>10 % TTC de la surperformance au-delà d'une performance annualisée du fonds de 6 %, et ce pour toutes les parts.</p> <p>Les autres frais (commissions de souscription et commissions de mouvement) prélevés par les deux fonds sont identiques.</p>	<p><u>Frais de gestion</u> :</p> <p>Parts CR-EUR, DR-EUR, CR-CHF [H] : 1.25 % TTC maximum Parts CI-EUR, DI-EUR, GC-EUR : 0.65 % TTC maximum Part CN-EUR et DN-EUR : 0,70% TTC maximum</p> <p><u>Commission de rachat</u> :</p> <p>1% pour toutes les parts pendant la période de commercialisation (celle-ci prendra fin le 30 septembre 2019)</p> <p><u>Commission de surperformance</u> :</p> <p>10 % TTC de la surperformance au-delà d'une performance annualisée du fonds de 3.20% pour les parts CR-EUR, DR-EUR, CR-CHF [H], 3.80% pour les parts CI-EUR, DI-EUR, GC-EUR et 3.75% pour les parts CN-EUR et DN-EUR.</p> <p>Les autres frais (commissions de souscription et commissions de mouvement) prélevés par les deux fonds sont identiques.</p>

DISPOSITIONS FISCALES APPLICABLES AUX PORTEURS RESIDENTS FRANCAIS

Pour les personnes physiques : Cette opération sera soumise sur le plan fiscal au mécanisme du sursis d'imposition. Le sursis signifie que cette fusion sera fiscalement traitée comme une opération intercalaire qui, au titre de l'année d'échange (2018), n'est pas retenue pour l'établissement de l'impôt sur le revenu. Les plus-values latentes au jour de l'échange verront leur imposition différée jusqu'au moment de la cession des titres de reçus à l'occasion de cette fusion. En cas d'échange avec soulte, le régime de sursis d'imposition ne s'appliquera que si la soulte reçue n'excède ni 10% de la valeur nominale (ou liquidative) des titres reçus, ni le montant de la plus-value réalisée lors de l'échange.

Pour les personnes morales résidentes : Les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA, qui réalisent une perte ou un profit résultant de l'échange des titres doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du C.G.I. et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-O A 1° a. du C.G.I.

CALCUL DE LA PARITE D'ECHANGE

A titre indicatif, si la date de référence retenue avait été le 31.07.2019, la fusion aurait été réalisée dans les conditions suivantes :

Valeur Liquidative de la part CR-EUR du Fonds Absorbé : 110.03 euros

Valeur Liquidative de la part CR-EUR du Fonds Absorbant : 101.72 euros

Valeur Liquidative de la part DR-EUR du Fonds Absorbé : 96.44 euros

Valeur Liquidative de la part DR-EUR du Fonds Absorbant : 99.06 euros

Valeur Liquidative de la part CI-EUR du Fonds Absorbé : 1 133.40 euros

Valeur Liquidative de la part CI-EUR du Fonds Absorbant : 1024.44 euros

Valeur Liquidative de la part GC-EUR du Fonds Absorbé : 113.24 euros

Valeur Liquidative de la part GC-EUR du Fonds Absorbant : 100 euros

Valeur Liquidative de la part DI-EUR du Fonds Absorbé : 948.83 euros

Valeur Liquidative de la part DI-EUR du Fonds Absorbant : 994.24 euros

Valeur Liquidative de la part CR-CHF [H] du Fonds Absorbé : 103.11 euros

Valeur Liquidative de la part CR-CHF [H] du Fonds Absorbant : 99.38 euros

Valeur Liquidative de la part CI-USD [H] du Fonds Absorbé : 1 169.69 euros

Valeur Liquidative de la part CI-EUR du Fonds Absorbant : 1024.44 euros

Valeur Liquidative de la part CN-EUR du Fonds Absorbé : 99.17 euros

Valeur Liquidative de la part CN-EUR du Fonds Absorbant : 102.59 euros

Valeur Liquidative de la part DN-EUR du Fonds Absorbé : 96.69 euros

Valeur Liquidative de la part DN-EUR du Fonds Absorbant : 99.32 euros

En conséquence, il aurait été remis, en échange d'une part CR-EUR du Fonds Absorbé, 1 part CR-EUR et 81 millièmes de part CR-EUR du Fonds Absorbant, ainsi qu'une soulte en espèces de 7 cents.

En conséquence, il aurait été remis, en échange d'une part DR-EUR du Fonds Absorbé, 973 millièmes de part DR-EUR du Fonds Absorbant et une soulte en espèces de 5 cents.

En conséquence, il aurait été remis, en échange d'une part CI-EUR du Fonds Absorbé, 1 part CI-EUR et 106 millièmes de part CI-EUR du Fonds Absorbant, ainsi qu'une soulte en espèces de 37 cents.

En conséquence, il aurait été remis, en échange d'une part GC-EUR du Fonds Absorbé, 1 part GC-EUR et 132 millièmes de part GC-EUR du Fonds Absorbant, ainsi qu'une soulte en espèces de 4 cents.

En conséquence, il aurait été remis, en échange d'une part DI-EUR du Fonds Absorbé, 954 millièmes de part DI-EUR du Fonds Absorbant et une soulte en espèces de 33 cents.

En conséquence, il aurait été remis, en échange d'une part CR-CHF [H] du Fonds Absorbé, 1 part CR-CHF [H] et 37 millièmes de part CR-CHF [H] du Fonds Absorbant et une soulte en espèces de 5 cents.

En conséquence, il aurait été remis, en échange d'une part CI-USD [H] du Fonds Absorbé, 1 part CI-EUR et 141 millièmes de part CI-EUR du Fonds Absorbant, ainsi qu'une soulte en espèces de 80 cents.

En conséquence, il aurait été remis, en échange d'une part CN-EUR du Fonds Absorbé, 966 millièmes de part CN-EUR du Fonds Absorbant et une soulte en espèces de 7 cents.

En conséquence, il aurait été remis, en échange d'une part DN-EUR du Fonds Absorbé, 973 millièmes de part DN-EUR du Fonds Absorbant et une soulte en espèces de 5 cents.

REEQUILIBRAGE DU PORTEFEUILLE DU FONDS ABSORBE AVANT L'OPERATION DE FUSION-ABSORPTION

La Société de Gestion entend procéder à un rééquilibrage significatif du Fonds Absorbé avant la réalisation de l'opération de fusion-absorption, en cédant la majorité des actifs de ce fonds. Cette cession sera motivée par les écarts de maturité et de notation entre les actifs détenus par le Fonds Absorbé et ceux que le Fonds Absorbant a vocation à détenir à ce stade de sa période d'investissement.

COUTS LIES A L'OPERATION DE FUSION-ABSORPTION

Les coûts juridiques, ainsi que les coûts de services de conseil ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation de l'opération de fusion-absorption, seront supportés uniquement par la Société de Gestion.

DOCUMENTS TENUS A LA DISPOSITION DES PORTEURS

Conformément à l'article 411-48 du Règlement Général AMF, les commissaires aux comptes du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant établissent des rapports validant les éléments suivants :

- les critères adoptés pour l'évaluation de l'actif et, le cas échéant, du passif à la date de calcul du ratio d'échange ;
- le cas échéant, le paiement en espèces par part ou action ; et
- la méthode de calcul du ratio d'échange, et le ratio réel d'échange déterminé à la date de calcul de ce ratio.

Un exemplaire de ces rapports est gratuitement mis à la disposition des porteurs du Fonds Absorbé et des porteurs du Fonds Absorbant sur simple demande auprès de la Société de Gestion.